



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Billy CHRETIEN	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Madame Mélanie FORTIER
Madame Nadjoua BELHADEF		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET pouvoir à Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et quatre associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et quatre associations.

1 – MAISONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

- Cercle Laïque Dijonnais – Avenant n°4 (2026)

Le Cercle Laïque Dijonnais, qui gère et anime la Maison d'Education Populaire du quartier Centre-Ville, souhaite procéder, dans la poursuite de son plan de rénovation et d'amélioration de ses locaux, à la rénovation d'une toiture de la Micro-Ferme urbaine sur son site de Corcelles-les-Monts. Cette rénovation permettra de mettre en place un système de récupération des eaux pluviales afin d'alimenter le jardin maraîcher.

Pour la réalisation de ce projet, l'association sollicite une subvention d'investissement.

Un avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais pour la période 2024-2027, prévoit que la Ville versera à l'association, pour l'année 2026 et sur présentation des factures correspondantes, une subvention d'investissement de 4 000 € afin de financer la rénovation d'une toiture de la Micro-Ferme urbaine.

2 – SPORTS

- Office Municipal du Sport de Dijon (OMSD) – Avenant n°2 (2026)

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Municipal du Sport de Dijon, pour la période 2025-2027. Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour cette année 2026, l'association souhaite mettre en place des activités sportives en direction des adolescents. Elle sollicite de ce fait une subvention complémentaire.

Un avenant n°2 à la convention précitée, prévoit que la Ville versera à l'Office Municipal du Sport, pour l'année 2026, une subvention complémentaire de fonctionnement de 9 700 €, portant ainsi le montant de la subvention attribuée à l'association, à la somme totale de 59 700 €.

3 – SOLIDARITE

- Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, Pupilles de l'Etat et Autres Statuts (ADEPAPE 21) – Renouvellement de convention

Il est demandé au Conseil municipal de renouveler la convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, Pupilles de l'Etat et Autres Statuts (ADEPAPE 21), pour la période 2026-2028.

La Ville de Dijon s'engage à verser 2 000 € par an jusqu'en 2028 en complémentarité du CCAS qui verse 13 000 € par an afin de cofinancer des actions :

- D'écoute, d'entretien, d'accompagnement administratif des jeunes de 18/25 ans
- La mise en place de secours d'urgence pour les jeunes de 18/25 ans
- Les aides à la scolarité, aux études et à la formation des jeunes de 18/25 ans

- Association Médiation et Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Avenant n°2 (2026)

Par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2024-2026, Dijon métropole, la Ville de Dijon et l'Association Médiation et Prévention Dijon métropole se sont associées afin de soutenir la mise en œuvre de deux missions complémentaires : la médiation sociale et la prévention spécialisée.

L'évolution des besoins observés sur le territoire métropolitain a conduit Dijon métropole à renforcer son soutien financier au dispositif de prévention spécialisée. En effet, le financement exceptionnel apporté par l'État dans le cadre du dispositif des « Bataillons de la prévention » de 2022 à 2024, puis le soutien exceptionnel de l'État en 2025, n'ont pas été reconduits en 2026.

Afin de garantir la continuité de cette mission d'intérêt général et de préserver les capacités d'intervention de l'équipe éducative de l'association, il est proposé de porter la participation métropolitaine au titre de la prévention spécialisée de 280 000 € à 480 000 €, pour l'année 2026. Cette modification nécessite la conclusion d'un avenant n°2 à la convention précitée. Cet avenant porte exclusivement sur le financement assuré par Dijon métropole et est sans incidence financière pour la Ville.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de convention d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les quatre associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer la convention et les avenants annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 9 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

